

Sommaire

- 2 Lutte contre la rareté de la main-d'œuvre
- 3 Retour au contentieux de Québec
- 4 L'industrie de la construction s'unit pour des climats de travail sains et inclusifs
- 6 TEPAM
- 7 Capsule technique sur l'échantillonnage de granulat
- 8 L'imposition des représentants en santé et en sécurité sur les chantiers
- 9 Les travailleurs et travailleuses de l'asphalte forment un front commun
- 10 Tunnel Québec-Lévis : l'accès au centre-ville de Québec réservé au transport en commun
- 10 Une étape importante pour le projet d'interconnexion au nord des ponts
- 11 L'étude d'impact environnemental est lancée!
- 12 Le bénéfice net d'Hydro-Québec est en hausse de 633 M\$ ou 35 % pour les neuf premiers mois de 2021
- 13 Conclusion du Chantier sur le financement de la mobilité : le gouvernement du Québec passe à la prochaine étape
- 13 La RBQ passe de la parole aux actes pour mettre à jour les connaissances des entrepreneurs
- 14 REM de l'Est : publication d'un avis au marché
- 14 Le gouvernement du Québec accorde plus de 4,8 M\$ pour des infrastructures d'eau à Saint-Lambert-de-Lauzon
- 15 Le BAPE tenait une séance publique d'information
- 16 Congrès 2022
- 18 L'ACRGTO et ses membres ont donné 1 million\$ en 20 ans
- 19 Nouveaux membres



L'ACRGTO et ses membres remettent
1 million \$
en 20 ans de collaboration



L'artiste-peintre Guilbo accompagné de Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan, lors de la soirée-bénéfice du 4 novembre 2021

Colloque SST – Un succès

Le 13 octobre dernier avait lieu le premier colloque en SST de notre association. Plusieurs de nos membres étaient présents ainsi que des représentants du ministère des Transports et d'Hydro-Québec. La journée a permis d'échanger sur les défis et des pistes de solution pour améliorer la santé et la sécurité du travail (SST) sur nos chantiers, en y incluant bien sûr la santé mentale.

Tel que mentionné par les différents intervenants, la SST doit être prise en considération, non seulement en exécution mais dans toutes les étapes de développement des projets, par exemple, en s'assurant que les travaux soient planifiés avec des échéanciers réalistes. Il a aussi été question de l'importance du leadership à tous les niveaux de nos organisations, et d'une approche collaborative (entrepreneurs et donneurs d'ouvrage) afin d'améliorer la SST sur nos chantiers. Il y a urgence de travailler en équipe dans le contexte actuel.



Vaccination au chantier

En octobre dernier, l'ACRGQTQ annonçait sa participation à une initiative de la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ) visant à vacciner un maximum de travailleurs de l'industrie de la construction. En effet, tout l'automne, des véhicules des Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS), sillonnent les routes du Québec pour rejoindre les travailleurs sur plusieurs dizaines de chantiers. Comme l'Association de la construction du Québec (ACQ) et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), nous avons permis à nos entrepreneurs d'inviter ces véhicules sur leurs chantiers. Cette initiative est encore en place pour ceux qui voudraient en bénéficier.

Rareté de la main-d'œuvre

Depuis 2016, l'ACRGQTQ fait rayonner ses membres et son industrie en produisant du contenu destiné aux médias sociaux. Cet été, les chantiers visités visaient à démontrer le plaisir de travailler dans notre industrie. L'objectif étant de contribuer aux efforts faits par l'industrie afin de pallier le manque de main-d'œuvre et ainsi promouvoir notre secteur aux travailleurs et travailleuses potentiel(le)s.

D'ailleurs, plusieurs efforts sont faits par l'industrie afin d'attirer la main-d'œuvre dans notre industrie sachant bien sûr que plusieurs autres secteurs de l'économie sont en concurrence pour s'arracher la main-d'œuvre disponible. On pense notamment à la Commission de la construction qui a mis en place plusieurs mesures visant à contrer les effets de la rareté de la main-d'œuvre à la suite des démarches des associations comme la nôtre. Elle a aussi lancé une campagne et un microsite visant entre autres à mettre de l'avant les métiers de la construction.

Les associations se sont réunies avec le Conseil du patronat du Québec afin de mettre en place une campagne de communication et ainsi de cibler et d'attirer l'attention de la main-d'œuvre potentielle vers notre industrie.

D'ailleurs, lors du prochain congrès de l'ACRGQTQ, l'atelier d'ouverture portera sur les efforts faits par l'industrie pour aller en ce sens. Aussi, plusieurs ateliers porteront entre autres sur l'attraction, la rétention, la fidélisation de la main-d'œuvre.

En outre, le 78^e congrès se tiendra les 20 et 21 janvier prochain au Centre des congrès de Québec avec comme thème *La main-d'œuvre au centre de la relance*. Ce thème reflète bien les préoccupations des entreprises de

l'industrie et particulièrement celles de nos membres. Ce congrès se déroulera en présentiel selon les règles sanitaires en vigueur.

1 million en 20 ans

Le 4 novembre dernier se déroulait à l'hôtel Palace Royal la 20^e édition de la soirée Construire l'espoir au profit de Leucan. L'ACRGQTQ a profité de cette soirée pour remettre un chèque de 87 000 \$ à Mme Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan. Grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, l'ACRGQTQ et ses membres souhaitent sincèrement faire une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie.

Depuis 20 ans, l'ACRGQTQ est associée à Leucan afin de soutenir sa cause. D'ailleurs, c'est 1 million de dollars qui a été remis pendant cette période aux enfants malades. Outre cette soirée-bénéfice, les membres de l'ACRGQTQ ont appuyé l'organisme lors du tournoi de golf et de son congrès annuel. Merci à tous les donateurs et participants!

Sébastien Marcoux
président du conseil d'administration de l'ACRGQTQ ♦

Message de la directrice générale

Retour au contentieux de Québec

Il me fait plaisir de vous annoncer le retour de Maître Mélanie Desjardins au contentieux de l'ACRGTO.

Me Desjardins a été à l'emploi de l'Association de mai 2014 à avril 2020. Nous sommes heureux de son retour parmi nous.

Gisèle Bourque
directrice générale de l'ACRGTO ◊



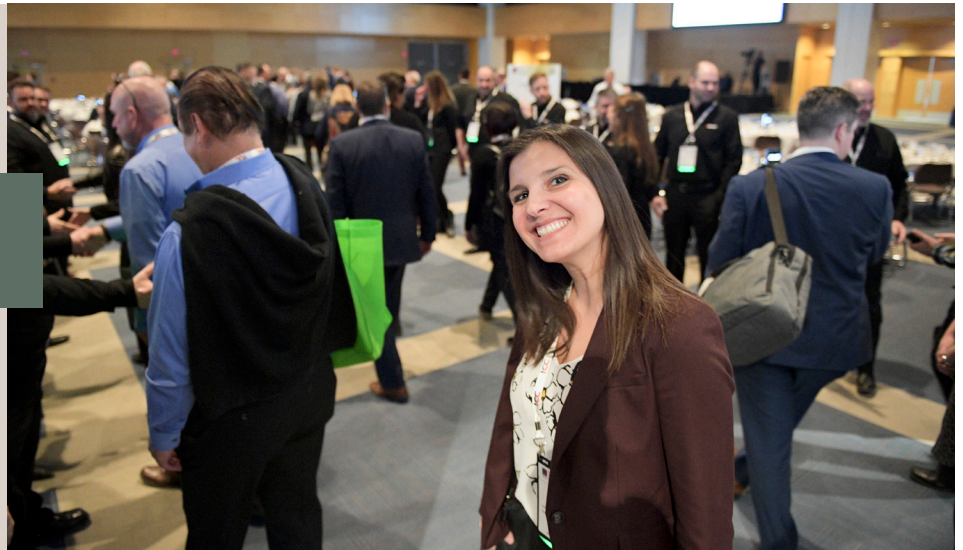
Maître Mélanie Desjardins

JANVIER

20-21

Congrès annuel
au Centre des congrès de Québec

Places limitées
Inscription en ligne
acrqtq.qc.ca



SIÈGE SOCIAL 435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

BUREAU DE MONTRÉAL 7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Téléphone : 418 529-2949 | 514 354-1362 | 1 800 463-4672

Télécopieur : 418 529-5139 | 514 354-1301 | Téléc. du service des affaires juridiques et des relations du travail : 418 529-4831

EN LIGNE www.acrqtq.qc.ca | acrqtq@acrqtq.qc.ca



L'ACRGTO MÉDIA est publié par la direction générale de l'ACRGTO | Coordonnatrice : Caroline Gilbert | cgilbert@acrqtq.qc.ca

ISSN 1913-9837 | Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada | Bibliothèque nationale du Québec | Poste-publication convention 40020392

Copyright © ACRGTQ 2021

Lancement de vidéos promotionnelles

L'industrie de la construction s'unit pour des climats de travail sains et inclusifs

La Commission de la construction du Québec (CCQ), en partenariat avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), lançait le 26 octobre une campagne de sensibilisation visant à dénoncer la discrimination, l'intimidation et le harcèlement dans le secteur de la construction, envers les femmes notamment. Ce projet est également réalisé en collaboration avec les associations patronales et syndicales de l'industrie.

Sous les thèmes « Ouvrons les chantiers aux femmes, tout le monde y gagne » et « Chantiers inclusifs pour la diversité, tout le monde y gagne », ces capsules, qui mettent en vedette des travailleuses et des travailleurs de l'industrie, encouragent les entreprises à adopter des politiques de tolérance zéro sur les chantiers de construction.

Pour un milieu plus inclusif

Malgré une augmentation du nombre de femmes sur les chantiers en 2020, on estime que 22 % d'entre elles quitteront l'industrie après 1 an et 55 % après 5 ans. Selon un récent sondage, 35 % des travailleuses qui ont quitté la construction affirment avoir vécu des situations de discrimination reliées à leur sexe ou à leur ethnie, et près d'une femme sur quatre dit avoir été victime d'intimidation ou de harcèlement.

Soulignons aussi que les travailleuses et les travailleurs de tous les groupes sous-représentés dans le secteur de la construction sont plus susceptibles de vivre des situations de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement. Ce sont des comportements qui les poussent à quitter l'industrie.

« Ces vidéos veulent passer un message clair que la discrimination, l'intimidation et le harcèlement existent encore sur les chantiers, et que nous avons tous un rôle à jouer pour les faire cesser. Pour faire face à l'enjeu de rareté de main-d'œuvre, notre industrie doit offrir un climat de travail sain aux femmes et aux personnes issues de la diversité pour assurer leur intégration et leur rétention. En modifiant nos comportements et en dénonçant ces situations, c'est toute l'industrie qui y gagne », explique Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la CCQ.

>



Une équipe de travail mixte de Kiewit, en 2019. L'entreprise a gagné le prix Reconnaissance-mixité de l'ACRGQ en 2020.

« Consolider l'attractivité de toutes les femmes vers l'industrie de la construction, notamment en ce contexte de relance et de pénurie de main-d'œuvre, est incontournable, car elles font partie de la solution! En ce sens, les partenaires de l'industrie sont appelés à se mobiliser et agir en conséquence en choisissant des politiques et des pratiques adaptées aux réalités spécifiques et systémiques des travailleuses, en vue de les intégrer et de les maintenir dans cette industrie », ajoute Danielle Fournier, présidente du CIAFT.

Afin d'offrir un soutien aux femmes en matière d'accès, d'intégration et de maintien en emploi notamment dans le secteur de la construction, le CIAFT a d'ailleurs lancé en mai dernier la ligne Femmes.Métiers.Avenir.

Les capsules sont disponibles sur le Web et seront partagées au cours des prochaines semaines sur les médias sociaux de la CCQ, du CIAFT et des associations et partenaires de ce projet, soit :

- l'Association de la construction du Québec (ACQ)
- l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)
- l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
- l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)
- l'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)
- la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ)
- la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)
- la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)
- la Centrale des syndicats démocratiques (CSD Construction)
- la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)
- la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ Construction)
- le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction - International (CPQMCI)
- le Syndicat québécois de la construction (SQC).

Source : Commission de la construction du Québec ♦

TEPAM

L'ACRGTO est fière de participer à la TEPAM qui est une table d'échange avec la ville de Montréal qui consiste à solutionner les problématiques rencontrées dans le cadre des contrats tant pour les entrepreneurs que pour la Ville, et d'établir un canal de communication favorisant la collaboration entre ces deux instances.

Plusieurs sujets sont traités à cette table, et de belles réalisations ont été faites au bénéfice de nos membres. On pense notamment au délai de validité des soumissions qui est maintenant standardisé à 90 jours, sauf pour certaines exceptions, aux lignes directrices ont été établies pour les réponses aux questions des entrepreneurs lors des appels d'offres et à la procédure améliorée de cadennassage des vannes lors des travaux de racordement est en écriture.

Le comité travaille également sur de nombreux dossiers d'importances pour nos membres et l'industrie :

- l'indexation du prix des contrats lorsqu'ils sont reportés à une année ultérieure;
- l'augmentation des montants (dans les limites légales) des contrats pouvant être donnés de gré à gré, afin d'aider les plus petites entreprises et les entreprises locales;
- la définition du rôle des arpenteurs géomètres dans les contrats de construction (à la Ville, un arpenteur géomètre est responsable de remettre un plan des conduites et structures posées dans le cadre du contrat, mais aussi des conduites et structures enfouies existantes);
- la création d'un registre annuel des formules de béton, granulométries, etc. acceptées par la Ville, afin d'éviter les doublages et pertes de temps;
- l'établissement de tolérances acceptables pour les travaux d'aménagement paysager, pose de pavé de brique de ciment, etc.;
- l'ajustement des quantités mises au bordereau dans les documents d'appels d'offres avec les quantités réelles;
- et plusieurs autres sujets.



Dans les prochains thèmes qui seront apportés à la table, il devrait y avoir la réalisation des projets de planage et de pavage (PCPR) qu'il convient de revisiter depuis l'avènement de la charte des chantiers.

Cette ouverture à la communication de la ville de Montréal est saluée par l'ACRGTO; ces échanges permettront d'améliorer les conditions de travail des entrepreneurs et ce faisant, diminuer les risques de litiges, tout en créant les conditions optimales favorisant l'obtention des meilleurs prix possibles pour la Ville. ♦

Capsule technique sur l'échantillonnage de granulat

L'ACRGQ est fière de dévoiler sa première Capsule technique éducative, laquelle porte sur l'échantillonnage de granulat. Cette capsule, d'une potentielle série de plusieurs, met en évidence les meilleures pratiques en matière d'échantillonnage de matériaux granulaires dans les environnements techniques les plus couramment rencontrés, soit l'échantillonnage de MG-20 en contrôle de réception de lot ainsi que celui fait à sur les matériaux à source dans un banc.

Merci aux collaborateurs :

- le Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG);
- l'Association des firmes de génie-conseil (AFG);
- le Cégep Limoilou;
- SNC-Lavalin.

Les rétroactions des membres de l'ACRGQ ainsi que des autres parties prenantes de l'industrie évoquent une variabilité des compétences de la main-d'œuvre pour réaliser certaines tâches techniques : cela augmente l'occurrence des situations pouvant nuire au bon déroulement des projets. De plus, le taux élevé de la rotation de la main-d'œuvre, les départs à la retraite, les problèmes de transmission du savoir-faire à l'interne et la demande élevée pour les ressources techniques font en sorte que certaines compétences des mandataires des donneurs d'ouvrages autant que celle des entrepreneurs peuvent présenter des lacunes et menées à des situations litigieuses : la formation technique est donc un besoin qui doit être comblé.

Parallèlement, les membres de l'ACRGQ sont assujettis à divers processus de contrôle de qualité, par exemple les essais de contrôle sur les granulats, le béton de ciment, l'enrobé bitumineux, etc. Bien que les donneurs d'ouvrages soient impliqués dans l'application de ces contrôles et de ces vérifications, ces derniers sont souvent délégués à des mandataires. Les entrepreneurs sont aussi appelés à réaliser ces mêmes essais et contrôles dans le cadre de leurs processus d'assurance qualité. Toutefois, les résultats de ces essais prêtent souvent à des débats entre les parties. Ces débats prennent souvent racine dans la qualité de la réalisation des essais, laquelle varie manifestement grandement d'un individu à l'autre : vu l'importance des résultats de ces essais au niveau contractuel, cette variabilité n'est pas souhaitable.

Ceci dit, l'ACRGQ étant reconnu comme troisième partie dans l'industrie, elle a donc eu l'opportunité, en collaboration avec ses partenaires, de créer et de partager du contenu non partisan qui pourrait montrer comment sont réalisés les principaux essais de contrôles sur les matériaux. Ce projet de création de contenu éducatif a donc pour but de développer et/ou rafraîchir les compétences des ressources techniques des membres de l'ACRGQ ainsi que de leurs collaborateurs de l'industrie pour les essais les plus communs sur les matériaux prévus dans les guides et normes de références utilisées au Québec. L'usage de ses médias numériques par l'industrie du génie civil et de la voirie permettra d'améliorer la qualité des ouvrages ainsi que de réduire les litiges en chantier. Les secteurs touchant autant les sols et granulats, le béton de ciment et les enrobés bitumineux sont visés dans cette démarche de création de contenu éducatif.

L'industrie du génie civil et de la voirie continuera de mobiliser ses efforts pour mettre en œuvre des produits conformes aux attentes des donneurs d'ouvrage en répondant aux exigences normatives et restera également réactive face aux changements récents et à ceux à venir. ◊



L'imposition des représentants en santé et en sécurité sur les chantiers

Un des changements majeurs apportés par la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail auquel se sont opposés les entrepreneurs en construction et leurs associations patronales, dont l'ACRGTO, est l'imposition de représentants en santé et en sécurité (RSS) sur les chantiers de construction. Les principales dispositions du RSS qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 sont présentées au tableau synthèse ci-dessous.

Malgré les enjeux soulevés au mémoire commun de l'ACRGTO, de l'ACQ et de l'APCHQ présenté à la Commission de l'économie du travail, le gouvernement a maintenu les RSS à temps partiel et a augmenté les RSS à temps plein en abaissant le critère du coût total des travaux de 25 M\$ à 12 M\$. « Parmi les provinces canadiennes qui ont mis en vigueur le RSS, aucune ne s'aventure aussi loin » (extrait du mémoire commun).

Les enjeux soulevés ont notamment porté sur les coûts, les modes de nomination, les changements de RSS en cours de chantier, le contrôle des RSS, le nombre variable d'heures quotidiennes de libération du RSS à temps partiel, la formation et l'impact réel des RSS sur la réduction des lésions.

Au cours du mois de novembre 2021, l'ACRGTO a tenu des séances d'information en présentiel dans plusieurs villes portant sur les principaux changements apportés en prévention pour les chantiers de construction. Les aspects suivants ont été présentés : les RSS, le coordonnateur en santé et en sécurité remplaçant l'agent de sécurité, le comité de chantier, le nouveau contenu du programme de prévention et les actions suggérées d'ici le 1^{er} janvier 2023, date d'entrée en vigueur de ces changements.

Pour plus d'information, communiquez avec René Turmel, CRHA, conseiller en prévention, santé et sécurité du travail à l'ACRGTO : rturmel@acrgtq.qc.ca.

En novembre, l'ACRGTO a tenu des séances d'information en présentiel dans plusieurs villes portant sur les principaux changements apportés en prévention pour les chantiers de construction.

TABLEAU SYNTHÈSE DES RSS

Fonctions	RSS à temps partiel	RSS à temps plein
1° Inspecter les lieux de travail	Lorsqu'il est prévu que les activités sur un chantier occuperont simultanément au moins 10 travailleurs de la construction à un moment des travaux	Lorsqu'il est prévu que les activités sur un chantier occuperont simultanément au moins 100 travailleurs de la construction à un moment des travaux ou que le coût total des travaux excédera 12 M\$
2° Recevoir copie des avis d'accidents et enquêter sur les événements qui ont causé ou auraient été susceptibles de causer un accident	Au moins 1 RSS doit être désigné, dès le début des travaux, à la majorité des travailleurs de la construction présents sur le chantier. À défaut, l'association représentative ayant le plus de travailleurs de la construction affiliés sur le chantier désigne le RSS.	1 ou plusieurs RSS affectés à plein temps sur un chantier doivent être désignés par l'ensemble des associations représentatives.
3° Identifier les situations qui peuvent être source de danger pour les travailleurs de la construction	Le temps minimal accordé varie de 1 à 6 heures par jour selon le nombre de travailleurs présents sur le chantier pour 5 de ses fonctions. Le temps nécessaire lui est accordé pour 3 fonctions.	Le nombre minimal de RSS affectés à plein temps varie de 1 à 5 selon le nombre de travailleurs présents au chantier.
4° Faire les recommandations, incluant celles concernant les risques psychosociaux liés au travail, au comité de chantier ou, à défaut, aux travailleurs de la construction ou à leur association représentative, à l'employeur et au coordonnateur en santé et en sécurité ou au maître d'œuvre	Le RSS doit détenir une attestation de formation théorique d'une durée minimale de 3 heures délivrée par la CNESST ou un organisme reconnu par elle. Elle sera exigible à partir du 1 ^{er} janvier 2024.	Le coût lié à l'exécution des fonctions du RSS est assumé par le maître d'œuvre.
5° Assister les travailleurs de la construction dans l'exercice de leurs droits reconnus par la loi et les règlements		Le coût total des travaux est revalorisé tous les 5 ans.
6° Accompagner l'inspecteur à l'occasion des visites d'inspection		Le RSS doit détenir une attestation de formation théorique d'une durée minimale de 40 heures délivrée par la CNESST ou un organisme reconnu par elle. Elle sera exigible à partir du 1 ^{er} janvier 2024. Il est exempté de cette formation, s'il détient une attestation d'agent de sécurité le 31-12-2022.
7° Intervenir dans les cas où le travailleur exerce son droit de refus		
8° Porter plainte à la CNESST		

Les travailleurs et travailleuses de l’asphalte forment un front commun

À la suite de la dernière négociation de la construction dans le secteur génie civil et voirie, les cinq associations représentatives des opérateurs et des titres occupationnels ont décidé de constituer un front commun pour défendre les travailleurs et travailleuses attirés aux travaux d’asphalte.

«C’est lors d’une rencontre tenue le 29 octobre 2021, par nos organisations syndicales, que nous avons constitué le front commun des travailleurs et travailleuses attirés aux travaux d’asphalte. Après plusieurs rondes de négociations durant lesquelles nos négociateurs syndicaux ont présenté des demandes dans le but d’améliorer les conditions de travail dans le revêtement de chaussées, celles-ci sont demeurées inchangées», de souligner Jean-Luc Deveaux, porte-parole du front commun et vice-président secteur génie civil et voirie à la CSN-Construction.

«Il faut savoir que les travaux d’asphaltage sont parmi les plus ardues pour les travailleurs et travailleuses de la construction. Nous avons des horaires variables, de jour, de soir, de nuit, en plus des horaires retardés qui déplacent nos quarts de travail à la dernière minute, ce qui nous impose une conciliation travail-famille très difficile, voire impossible, dans certains cas. De plus, les nombreuses canicules estivales, les vapeurs nocives et les autres conditions de travail dans le revêtement de chaussées sont demeurées inchangées malgré les nombreuses inquiétudes soulevées par les syndicats de la construction. Pour nous, il doit y avoir du changement dans notre secteur et c’est exactement l’objectif de notre front commun», de conclure monsieur Deveaux.

Les organisations syndicales membres du front commun sont :

- l’Union internationale des opérateurs-ingénieurs local 905 (CPQMCI)
- l’Union internationale des journaliers d’Amérique du Nord local 62 (CPQMCI)
- l’Association des manœuvres interprovinciaux (AMI-FTQ-Construction)
- l’Union des opérateurs de machinerie lourde local 791 (FTQ-Construction)
- l’Association provinciale des opérateurs d’équipement lourd (CSN-Construction)
- l’Association provinciale des manœuvres et des manœuvres spécialisés (CSN-Construction)
- le Syndicat québécois de la construction (SQC)
- la CSD-Construction.

Les nombreuses canicules estivales, les vapeurs nocives et les autres conditions de travail dans le revêtement de chaussées sont demeurées inchangées malgré les nombreuses inquiétudes soulevées.

Le front commun représente 49 000 travailleurs et travailleuses, soit 24 % de l’industrie de la construction.

Source : CSN ♦



Réseau express de la Capitale

Tunnel Québec-Lévis : l'accès au centre-ville de Québec réservé au transport en commun

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, annonçait le 26 octobre dernier qu'aucune voiture ne sortira du tunnel Québec-Lévis au centre-ville de Québec et que le transport routier sera dorénavant concentré sur les axes existants, soit l'autoroute Laurentienne vers le nord et l'autoroute Dufferin-Montmorency vers l'est.

Cette décision permettra d'augmenter l'attractivité de l'offre de transport en commun dans le tunnel, puisque ce sera le seul mode de transport possible pour accéder directement au centre-ville.

Cette décision permettra d'augmenter l'attractivité de l'offre de transport en commun dans le tunnel, puisque ce sera le seul mode de transport possible pour accéder directement au centre-ville. Des projections d'achalandage prenant en considération cette modification seront effectuées au cours des prochains mois, notamment pour que la demande de financement officielle auprès du gouvernement fédéral puisse en tenir compte.

Cette décision permet de répondre aux différents commentaires formulés par des citoyens et des regroupements du quartier Saint-Roch au cours des dernières semaines. De plus, des discussions auront lieu avec la Ville de Québec dans les mois à

venir sur l'arrimage du tunnel et du réseau municipal, mais il est maintenant acquis qu'aucune voiture ni aucun camion ne pourront sortir du tunnel ou accéder à celui-ci au sud de la rivière Saint-Charles.

Source : Cabinet du ministre des Transports ◇

Réseau express de la Capitale

Une étape importante pour le projet d'interconnexion au nord des ponts

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, et la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, soulignent qu'une nouvelle étape a été franchie en vue de la mise en place d'une interconnexion optimale des réseaux de transport en commun de Québec et de Lévis dans le secteur au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec. Trois importants mandats représentant un investissement total de près de 20 M\$ ont été octroyés pour la réalisation des avant-projets définitifs ainsi que des plans et devis permettant de poursuivre l'élaboration du projet.

Rappelons que l'interconnexion est une composante névralgique de la vision gouvernementale du transport collectif pour la région métropolitaine de Québec, le Réseau express de la Capitale.

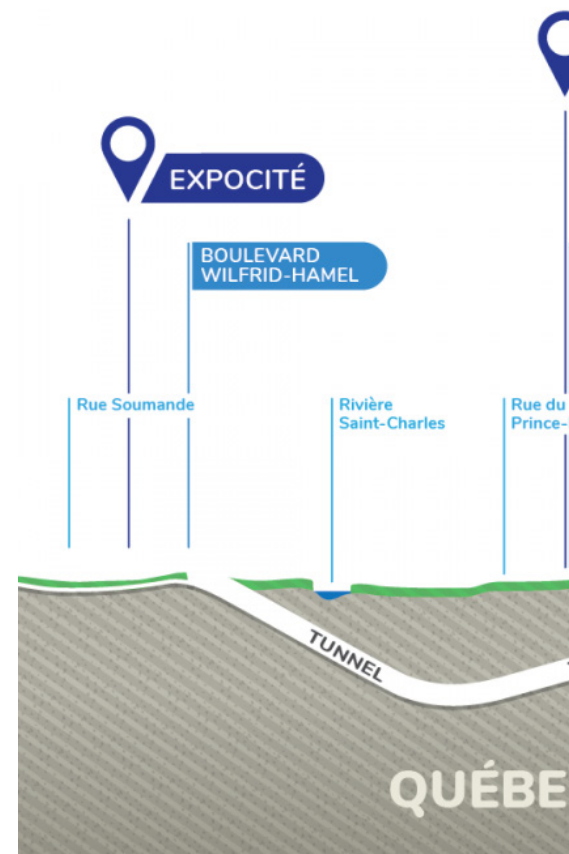
Faits saillants

L'interconnexion fait partie du grand projet de maintien et de bonification des échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec, et consiste à mettre en place un corridor réservé au transport en commun sur l'avenue des Hôtels afin que les usagers de la Rive-Sud puissent effectuer une correspondance efficace avec le tramway de Québec au pôle d'échanges de Sainte-Foy.

Les mandataires retenus pour la réalisation des avant-projets définitifs et des plans et devis sont Les Services EXP inc. pour l'avenue des Hôtels (6 271 325,50 \$), le consortium Tetra Tech/Norda Stelo pour la route 175 (6 892 367,50 \$) et le consortium CIMA+/WSP pour le boulevard Laurier (6 819 577,25 \$).

Un appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines en vue de l'octroi d'un mandat pour la caractérisation des sols dans le secteur de la route 175.

Source : Cabinet du ministre des Transports ◇



Tunnel Québec-Lévis

L'étude d'impact environnemental est lancée!

Le projet du tunnel reliant les villes de Québec et Lévis franchit une étape supplémentaire en vue de sa réalisation avec le début de l'étude d'impact sur l'environnement. Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, confirmait le 28 septembre dernier que le mandat de près de 2 M\$ a été octroyé au consortium SNCL-Englobe : Étude Enviro 3^{ème} lien à la suite de l'appel d'offres publié en mai dernier.

Rappelons que ce jalon, essentiel à toute réalisation de projet majeur d'infrastructure publique, comprend une analyse de l'ensemble des dimensions environnementales à prendre en compte dans une perspective de développement durable. Cet exercice rigoureux permettra d'évaluer l'incidence du projet sur son environnement ainsi que d'identifier des pistes d'optimisation, le cas échéant.

Faits saillants

Le projet vise à relier les centres-villes de Québec et Lévis par un tunnel d'une longueur d'environ 8 kilomètres construit entre l'autoroute Jean-Lesage (20), à la hauteur de la route Monseigneur-Bourget, et l'autoroute Laurentienne (973), à la hauteur du boulevard Wilfrid-Hamel.

Le tunnel comportera trois voies par direction. Ces voies seront superposées.

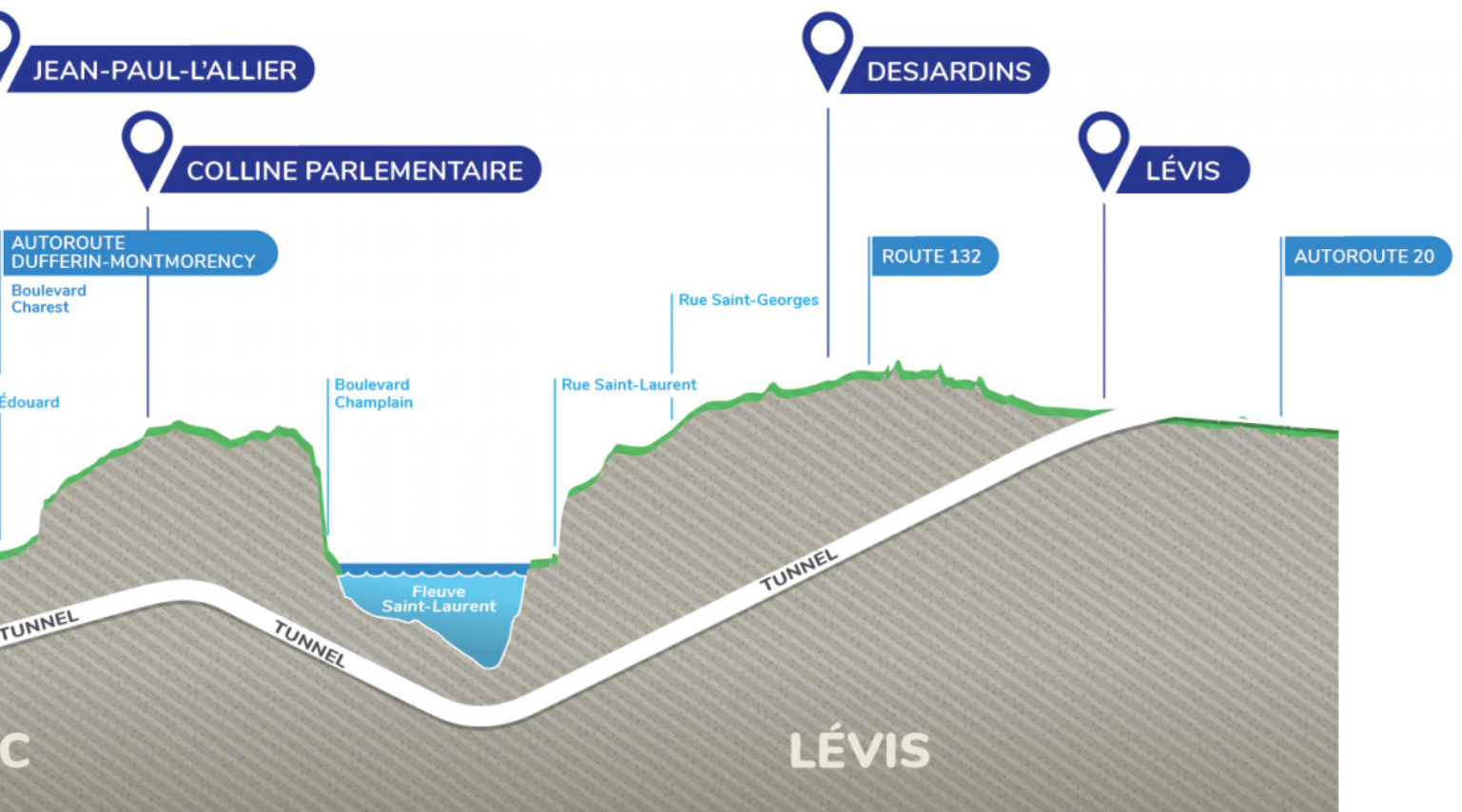
Une gestion dynamique des voies sera mise en place pour permettre d'adapter, au besoin, leur attribution.

L'une des trois voies sera destinée au transport en commun. Deux stations souterraines, deux terminus et plusieurs stations en surface seront aménagés

Le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Celle-ci se poursuivra jusqu'en 2025.

Le tunnel Québec-Lévis est un composant du Réseau express de la Capitale, la vision gouvernementale du transport collectif pour la région métropolitaine de Québec.

Source : Cabinet du ministre des Transports ◊



Le bénéfice net d'Hydro-Québec est en hausse de 633 M\$ ou 35 % pour les neuf premiers mois de 2021

Hydro-Québec affiche un bénéfice net de 2 441 M\$ pour les trois premiers trimestres de 2021, soit 633 M\$ de plus que les 1 808 M\$ enregistrés pour la même période de 2020. Cette augmentation s'explique principalement par une progression de 244 M\$ des ventes nettes d'électricité au Québec, un bond de 118 M\$ des exportations nettes et une diminution de 153 M\$ des frais financiers.

« Contrairement à l'an dernier, où la pandémie a fortement pesé sur nos résultats, nous continuons, trimestre après trimestre, d'inscrire une excellente performance financière en 2021, a commenté Jean-Hugues Lafleur, vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Hydro-Québec. En témoigne notre bénéfice net du troisième trimestre, qui a plus que doublé par rapport à celui de la période correspondante de 2020. De plus, grâce aux efforts de l'ensemble de notre personnel, nous avons atteint un sommet historique de ventes nettes d'électricité sur l'ensemble de nos marchés au cours des neuf premiers mois de l'année. »

Faits saillants des neuf premiers mois

Marché du Québec :

Croissance de la demande d'électricité dans toutes les catégories de clientèle
Températures plus douces au printemps 2021
Supérieures de plus de 3 °C en avril

Marchés hors Québec :

Fort volume d'exportations nettes : 27,8 TWh
Progression de près de 20 % du volume exporté
Prix moyen obtenu : 4,0 ¢/kWh

Investissements :

Hausse de plus de 700 M\$ des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels sur l'ensemble du territoire

Augmentation notable des investissements consacrés au maintien et à l'amélioration des actifs

Financement :

Émissions d'obligations à taux fixe échéant en 2060, à un coût moyen de 2,69 %, qui ont permis de réunir 2,1 G\$ depuis le début de l'année



© Thirau

Sur le marché du Québec, les ventes nettes d'électricité se sont accrues de 244 M\$ par rapport aux neuf premiers mois de 2020, en raison d'une progression de 239 M\$ des ventes d'électricité. La demande de base de la clientèle d'affaires s'est intensifiée sous l'effet de la reprise graduelle des activités économiques par suite de l'allègement des mesures sanitaires. La fluctuation à la hausse des cours de l'aluminium, qui ont un impact sur les produits associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels, a aussi contribué à la croissance des ventes d'électricité au Québec. Cependant, ces facteurs ont été atténués par l'incidence des températures plus douces du printemps 2021, particulièrement en avril.

Sur les marchés hors Québec, les exportations nettes d'électricité ont fait un bond de 118 M\$, essentiellement à cause d'une augmentation de volume de 4,5 TWh qui est entre autres attribuable à des besoins accrus sur les marchés externes, où la demande avait chuté au début de la pandémie l'an dernier. De plus, l'entreprise a profité des conditions de marché favorables découlant notamment

des températures plus chaudes du deuxième trimestre pour saisir des occasions d'affaires. Elle a ainsi maintenu son volume d'exportations nettes à un niveau élevé, soit à 27,8 TWh, légèrement en deçà du record de 28,8 TWh établi à la période correspondante de 2018.

Enfin, Hydro-Québec a consacré 2 998 M\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels au cours des trois premiers trimestres de 2021, contre 2 263 M\$ un an plus tôt, alors que la crise sanitaire avait eu un impact majeur sur les chantiers de l'entreprise. Les travaux sur le chantier de la Romaine-4 ont continué d'avancer, tout comme les projets visant à fiabiliser et à pérenniser les actifs de production, de transport et de distribution.

Pour de plus amples renseignements sur les résultats des trois premiers trimestres 2021 d'Hydro-Québec, consultez le site www.hydroquebec.com/a-propos/resultats-financiers/bulletin-trimestriel.html.

Source : Hydro-Québec ♦

Politique de mobilité durable 2030

Conclusion du Chantier sur le financement de la mobilité : le gouvernement du Québec passe à la prochaine étape

Lancé à l'hiver 2019, le Chantier sur le financement de la mobilité a pris fin au cours des dernières semaines. Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, et le député de Beauharnois et adjoint parlementaire du ministre des Transports, M. Claude Reid, en dévoilaient les conclusions le 15 novembre dernier.

Rappelons que le Chantier sur le financement de la mobilité est l'une des mesures du Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable - 2030 (PMD). Son objectif était de proposer des outils de financement afin de répondre à la diminution prévisible des revenus issus de la taxe sur les carburants en raison de l'électrification des transports.

Le gouvernement entamera la prochaine étape, soit l'analyse et l'anticipation de l'effet ainsi que des répercussions potentielles de ces outils sur les citoyens, les entreprises, les municipalités et les partenaires. Les analyses débiteront dans les prochains mois et s'échelonneront jusqu'en 2023.

Faits saillants

La tournée régionale sur le financement de la mobilité s'est déroulée à l'automne 2019. Les 18 arrêts de la tournée ont permis de couvrir l'ensemble des régions du Québec et de rencontrer plus de 240 partenaires en mobilité durable.

À l'occasion de l'appel de mémoire, 58 mémoires ont été déposés par différents acteurs québécois du secteur des transports.

Plusieurs acteurs des secteurs public et privé ainsi que des milieux municipal et universitaire ont participé activement aux travaux.

L'analyse des outils de financement a été réalisée en fonction de quatre dimensions :

- économique;
- environnementale;
- sociale;
- technique.

Source : Cabinet du ministre des Transports ◊

Formation continue dans l'industrie de la construction

La RBQ passe de la parole aux actes pour mettre à jour les connaissances des entrepreneurs

Déterminée à ce que les entrepreneurs en construction soient adéquatement qualifiés pour garantir la qualité des travaux et rehausser la confiance du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) lançait le 18 octobre dernier le processus de reconnaissance qui permettra de constituer le Répertoire de la formation continue. Cette mesure, combinée aux autres mesures déjà annoncées et à celles à venir, marque l'instauration d'une nouvelle culture dans l'industrie, qui compte 48 734 entrepreneurs.

Depuis le 15 octobre 2021, les dispensateurs de formation sont invités à soumettre leur offre de formation auprès de la RBQ. Cette dernière enclenche ainsi un processus de reconnaissance rigoureux comme elle s'y était engagée. La mesure touche d'abord les entrepreneurs généraux en bâtiments neufs et en bâtiments de tout genre ainsi que certains entrepreneurs spécialisés des secteurs de la plomberie, du chauffage et de l'électricité, avant d'être éventuellement élargie à d'autres sous-catégories de licence.

Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2022, les répondants en exécution de travaux de ces entrepreneurs devront suivre un minimum de 16 heures de formation continue tous les deux ans, une mesure qui concerne plus de 27 000 entreprises. Ces formations reconnues comme condition de maintien de la qualification des répondants devront avoir été approuvées au préalable par la RBQ ou par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (pour la plomberie-chauffage) ou par la Corporation des maîtres électriciens du Québec (pour l'électricité).

La RBQ souligne la bonne collaboration de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) dans la mise en œuvre de ce projet porteur pour l'industrie.

Faits saillants

La RBQ, en partenariat avec la CMEQ et la CMMTQ, ont adopté en 2020 trois règlements obligeant la formation continue pour certains entrepreneurs généraux et spécialisés.

Les dispensateurs de formations spécialisées en plomberie-chauffage ou en électricité seront invités à faire reconnaître leurs formations ultérieurement auprès de la CMMTQ et de la CMEQ.

Les dispensateurs de formation sont invités à prendre connaissance des conditions de reconnaissance en consultant le www.rbq.gouv.qc.ca/dispensateur-etapes.

Pour toute question, les dispensateurs peuvent s'adresser à la RBQ dès maintenant, par courriel à formation.continue@rbq.gouv.qc.ca ou par téléphone au 1 800 361-0761.

Source : Régie du bâtiment ◊

REM de l'Est : publication d'un avis au marché

CDPQ Infra a publié le 19 octobre dernier un avis au marché pour son projet de REM de l'Est qui se trouve présentement en phase de consultation et planification détaillée. Conforme aux meilleures pratiques d'approvisionnement pour ce type de projet d'infrastructures majeures, l'avis permettra au marché de se préparer adéquatement aux différentes phases du processus d'approvisionnement devant se conclure d'ici deux ans en identifiant le processus privilégié et la répartition des lots du projet.

Le projet du REM de l'Est, annoncé en décembre 2020, est toujours en planification détaillée et plusieurs grandes étapes restent à réaliser, notamment l'ensemble du processus d'information et de consultation avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Rappelons que le REM de l'Est est un projet intégré de transport collectif de type métro léger entièrement automatisé et électrique, qui prévoit 32 km de métro léger et 23 nouvelles stations pour créer de nouveaux liens rapides et efficaces entre les résidents et les quartiers de l'Est et du Nord-Est de Montréal avec le centre-ville.

Afin d'avoir l'attention du marché et, à terme, d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, la publication d'un avis au marché à ce stade s'inscrit dans une démarche efficace d'approvisionnement. CDPQ Infra veillera à poursuivre l'optimisation du projet et à consulter la population et ses parties prenantes au cours des prochains mois, afin d'assurer une intégration architecturale d'exception, qui s'inspire des meilleurs modèles à l'échelle mondiale.

Qu'est-ce qu'un avis au marché?

L'avis au marché s'adresse à toute partie intéressée par la réalisation du projet et peut être consulté en ligne. Les informations qu'il contient sont données à titre indicatif puisque le projet est toujours en cours de planification détaillée. Ces informations ont pour objectif de permettre à toute partie intéressée d'avoir une idée générale de celui-ci. Le projet du REM de l'Est continuera d'évoluer pour intégrer les modifications et les améliorations en cours de développement.

Un appel d'offres en quatre lots

Les processus d'approvisionnement du projet mèneront à la signature de contrats de grande envergure, qui pourraient comprendre :

- Un contrat pour les services d'un opérateur en amont, suivi d'un contrat pour les services d'exploitation et de maintenance des infrastructures et des éléments d'actifs du projet;
- Un contrat pour la fourniture du matériel roulant et des systèmes;
- Un contrat de conception et construction d'un tunnel;
- Un contrat de conception et construction pour les travaux de génie civil et aérien.

La gouvernance et les exigences des processus d'approvisionnement seront conformes aux meilleures pratiques de l'industrie et aux politiques d'approvisionnement de CDPQ Infra afin d'assurer un traitement équitable, transparent et impartial à toutes les parties intéressées.

Source : CDPQ Infra Inc. ◊

Le REM de l'Est est un projet intégré de transport collectif de type métro léger entièrement automatisé et électrique qui prévoit 32 km de métro léger et 23 nouvelles stations.

Programme d'infrastructures municipales d'eau

Le gouvernement du Québec accorde plus de 4,8 M\$ pour des infrastructures d'eau à Saint-Lambert-de-Lauzon

Au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, le député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal, annonçait le 15 novembre dernier qu'une somme de 4 826 298 \$ a été accordée à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour des travaux d'infrastructures d'eau.

Le projet concerne le raccordement du puits Coulombe afin d'augmenter la capacité d'approvisionnement en eau, le rendement des puits existants ayant décliné de manière importante au cours des dernières années. Ce nouveau puits, disposant d'une capacité supérieure à celle des puits actuels, permettra de répondre aux besoins de la population en matière d'eau potable pour les années à venir.

Plus spécifiquement, les travaux consistent à installer une nouvelle conduite d'amenée d'eau brute depuis le puits Coulombe jusqu'à l'usine de traitement d'eau existante et à agrandir cette dernière pour y aménager la filière de traitement requise.

Source : Cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ◊

Pont de l'Île-d'Orléans

Le BAPE tenait une séance publique d'information



Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonçait le 5 octobre dernier le début de la période d'information publique sur le projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans. Cette période s'est terminée le 4 novembre dernier.

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que sur le site Web du BAPE. Les citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

Résumé du dossier

Le ministère des Transports (MTQ) envisage la construction d'un nouveau pont pour relier l'île d'Orléans à la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Le pont actuel, mis en service en 1935, arrive à la fin de sa vie utile et ne répond plus aux normes actuelles (voies étroites, accotements inexistantes, limites de charge, etc.) occasionnant des problématiques de fluidité de la circulation, d'accessibilité pour tous les usagers, de sécurité et d'entretien hivernal. En moyenne, près de 12 000 véhicules l'empruntent chaque jour et ce nombre augmente à 15 000 l'été.

Le gouvernement du Québec a décidé, en 2015, de construire un nouveau pont à haubans d'une longueur approximative de 2,1 km, à environ 120 m à l'ouest du pont actuel. Ce nouveau pont comprendrait une voie de circulation par direction avec une chaussée routière d'une largeur totale de 12 m, incluant les accotements, ainsi que deux pistes polyvalentes de 3 m de largeur de chaque côté des voies de circulation. Des voies plus larges et la présence d'accotements, actuellement inexistantes, faciliteraient la circulation. Le projet prévoit aussi, à l'île d'Orléans, le raccordement du pont à la route 368 ainsi que, à Québec, la reconstruction d'un échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le pont.

En moyenne, près de 12 000 véhicules l'empruntent chaque jour et ce nombre augmente à 15 000 l'été.

Après la mise en service du nouveau pont, l'actuel pont serait démantelé, notamment en raison des importants investissements financiers qu'occasionneraient sa remise en état, son entretien et son changement de vocation. Étant donné la valeur patrimoniale du pont actuel, le MTQ

posera des gestes afin d'en conserver des traces.

Le coût du projet est actuellement évalué à plus de 100 M\$ et sera précisé ultérieurement. Les travaux préparatoires débuteront en 2022 et le MTQ envisage une mise en service du nouveau pont à la fin de 2027.

Ce projet bénéficie des mesures d'accélération prévues à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (2020, c.27) qui a été sanctionnée le 11 décembre 2020. Celle-ci prévoit l'application d'une procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PAEEIE) pour les projets visés.

Source : BAPE ◊

Congrès 2022

Le congrès annuel de l'ACRGQ est le rassemblement phare consacré au secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

« La main-d'œuvre au centre de la relance »

Les 20 et 21 janvier prochain se tiendra le 78^e congrès de l'ACRGQ sous le thème *La main d'œuvre au centre de la relance*. C'est au Centre des congrès de Québec, en présentiel, que se déroulera ce rassemblement incontournable de l'industrie de la construction où quelque 500 membres seront accueillis.

Dans un contexte de relance économique où le secteur génie civil et voirie est invité à jouer un rôle majeur, l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre, qui était déjà sur toutes les lèvres de l'industrie bien avant la pandémie, devient un défi inévitable. C'est pourquoi les partenaires de l'industrie mettent tout en œuvre actuellement pour concurrencer les autres secteurs de l'économie et ainsi attirer et maintenir les travailleurs dans leurs entreprises.

Ainsi, des ateliers et des conférences porteront sur ce thème incontournable, sans oublier les autres enjeux de notre industrie. Aussi, plusieurs dignitaires importants sont attendus, comme à l'habitude, pour nous entretenir des dossiers relatifs à notre secteur lors des Grandes Entrevues de l'ACRGQ.



Nouvelle activité de réseautage – jeudi soir

Dine-Around – Cette nouvelle activité a été créée pour vous permettre de réseauter entre vous. Vous pourrez donc réserver des places dans les divers restaurants sélectionnés situés dans le Vieux-Québec. Afin de faciliter vos déplacements, un service de navette est offert aller-retour à partir du Hilton.

Les choix de restaurant seront transmis en décembre. La réservation se fera à partir du 3 janvier. Les frais du repas sont à la charge du participant.

On a votre sécurité à cœur

Tant l'ACRGQ que l'équipe du Centre des congrès de Québec ont votre sécurité à cœur. Cette activité est organisée en tenant compte des règles sanitaires et gouvernementales en vigueur.

Le passeport vaccinal accompagné d'une preuve d'identité sont requis pour assister à cet événement.

Inscription

Ne tardez pas à vous inscrire à ce rendez-vous tant attendu par nos membres, nos partenaires et toute l'industrie de la construction.

L'hébergement n'est pas inclus dans le tarif de l'inscription.

L'événement est exclusif aux membres de l'ACRGQ. Les places sont limitées.

Un maximum de 4 délégués par entreprise peut s'inscrire au congrès 2022. Une liste d'attente est créée pour les délégués supplémentaires. À ce sujet, veuillez écrire à Marie-Josée Banville : mjbanville@acrgtq.qc.ca.

Tarifs

Un seul tarif est offert pour les 2 jours de l'événement. Le tarif régulier s'applique jusqu'au 31 décembre 2021. Après cette date, les frais d'inscription augmentent de 10 %.

Tarif d'inscription par délégué : 775 \$ + taxes

Inclut : 2 déjeuners, 2 dîners, collations, conférences et ateliers, service de navette pour le *dine-around* et l'accès à l'assemblée générale annuelle (sans frais).

Quartier des affaires

Soyez exposant au Quartier des affaires!

Visibilités :

- Une opportunité de rencontre avec tous les congressistes;
- Des pauses de 30 minutes sont prévues au programme pour permettre aux congressistes de vous visiter;
- La liste des exposants avec un descriptif de votre entreprise sera disponible sur l'application mobile;
- La liste de tous les exposants sera à l'entrée du Quartier des affaires;
- Votre logo sera diffusé en boucle sur l'écran géant de la salle d'exposition.



PARTENAIRES DU CONGRÈS

Platine

Équipement SMS - Grand partenaire de programmation, journée du jeudi
Toromont - Grandes conférences du jeudi et du vendredi

Or

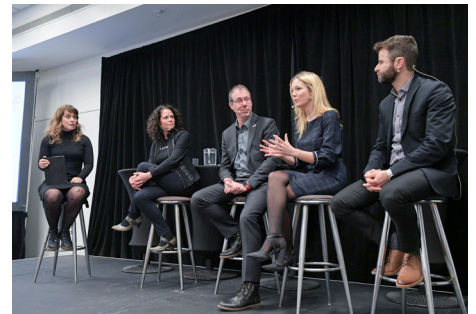
Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (ASP) - Prix Défi prévention santé et sécurité du travail et un atelier
Assurances Richard Powers - Conférence d'ouverture et campagne Leucan
Accéo solutions inc. - Cocardes connectées
Encans Ritchie Bros. Canada Ltée - Dîner-conférence du jeudi
Intact compagnie d'assurance - Application mobile
J.Y. Voghel inc. - Déjeuner du vendredi
Maestro technologies inc. - Déjeuner du jeudi
Wajax - Dîner-conférence du vendredi

Argent

Activa environnement - Prix Génie-voirie en développement durable
Aon - Prix Reconnaissance-mixité
Banque Royale du Canada - Bar à café
Banque TD du Canada - Cirage à chaussure
Béton Provincial Ltée - Porte-documents et un atelier
Compagnie d'assurance Travelers du Canada - Prix Innovation
HDF Constructions - Conférence pour tous
Groupe Brunet - Bar à bonbons
Les industries Fil métallique Major - Bar à collations

Bronze

Action construction infrastructure inc. - Signalisation du congrès
Béton mobile du Québec - Bornes Cellulaire
GardaWorld - Partenaire en sécurité
Garier inc. - Cartes des chambres
Brandt Tractor Ltd - Atelier
Fiers et compétents - Atelier
Groupe Constructo - Atelier



L'ACRGTO et ses membres ont donné 1 million\$ en 20 ans

Le jeudi 4 novembre 2021, au Palace Royal, Québec

Depuis 20 ans, l'ACRGTO soutient Leucan. D'ailleurs, c'est 1 million de dollars qui ont été remis pendant cette période aux enfants malades. Outre les soirées-bénéfice pendant autant d'années, les membres de l'ACRGTO ont appuyé l'organisme lors des tournois de golf et des congrès annuels.

Pour Leucan, 1 million de dollars représente l'investissement de 1 an de recherche pour combattre cette maladie, a expliqué Pascale Bouchard, la directrice générale de Leucan.

La directrice générale de l'ACRGTO, Mme Gisèle Bourque, a annoncé le 4 novembre dernier la remise d'un chèque de 87 000 \$ à Mme Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan dans le cadre de la 20e soirée Construire l'espoir qui se déroulait à l'hôtel Palace Royal de Québec.

« Grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, l'ACRGTO et ses membres souhaitent sincèrement faire une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie », a mentionné Mme Bourque.

L'artiste-peintre Guilbo a réalisé une toile sur place pendant la soirée. Celle-ci a été vendue aux enchères à la fin de la soirée pour la somme de 5 000 \$.

3 familles bénéficiant des services de Leucan étaient présentes.



leucan 

Merci aux donateurs

ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE INC.

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

BIAGIO DI LORENZO

BITUME QUEBEC

CLAIRE VÉZINA

CONSTRUCTION ARNO INC.

CONSTRUCTION KIEWIT CIE

CRT CONSTRUCTION INC.



DELPHINE MECA

DEMIX, UNE SOCIÉTÉ CRH

EBC INC.

ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE (LES)

ENCORE CANADA

ÉQUIPEMENT SMS

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE

ISABELLE LABRIE

J.Y. VOGHEL INC.

KEVEN GENDRON

LAFONTAINE

LES ASSURANCES RICHARD POWERS

LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE

LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR

LIETTE VÉZINA

MATHIEU BERGERON

NANCY FORTIER

PIERRE ST-ARNAUD

TECHNI-ARP INC.

TOROMONT QUÉBEC CAT

W. CÔTÉ & FILS LTÉE ♦

Nouveaux membres

ACCEO

5100-75 rue Queen
Montréal, (QC) H3C 2N6
Tél. : 514 868-0333/ 1 800 267-7220
<https://www.acceo.com>
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Anne-Marie Leclerc
Rep. technique : Sylvain Gingras
Rep. adm. et ventes : Audrey Vaillant
Fournisseur
Activités : Informatique et logiciels, systèmes de contrôle, appareils électroniques, logiciel / technologies.

ACIER D'ARMATURE FERNEUF INC.

2285 Av. Francis-Hughes, Bur. 320
Laval, (QC) H7S 1N5
Tél. : 514 331-8170
Fax : 450 669-2392
acier@ferneuf.ca
<https://www.ferneuf.ca>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Jasmin Trudel
Rep. adm. et ventes : Gaétan Labonté
Entrepreneur spécialisé
Fabriquant
Activités : Acier d'armature et de structure.

BADGER DAYLIGHTING LTD.

350 Av. Laurendeau
Montréal-Est, (QC) H1B 4Y9
Tél. : 514 346-9670
Membre régulier
Représentant ACRGTQ : Gino Bifulco
Entrepreneur spécialisé
Activités : Construction générale, installation, réfection et travaux connexes; fournisseurs et fabricants de biens et matériaux; entreprises de services

BLAIS ET LANGLOIS INC.

3100, Boul. Industriel
Matagami, (QC) J0Y 2A0
Tél. : 819 739-2905
<https://www.excavationsmarchand.com>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Guillaume Marchand
Rep. technique, adm. et ventes : Jean-François Marchand
Fabriquant
Entrepreneur général
Activités : Aqueducs, égouts, canalisations; barrages, digues, bassins de rétention; ponts et viaducs; tunnels et métros; routes, terrassement et voirie; pose de pieux et ouvrages de soutènement; centrales électriques, thermiques ou nucléaires; chaussées d'asphalte (pose, planage, pulvérisation, scellement de fissures, etc.); trottoirs, bordures et chaînes de rue; bétonnage (coffrage, forage, injection, etc.); concassage; déneigement; forage et dynamitage; voies ferrées

CONSTRUCTION INTERLAG INC.

8165, Rue Du Creusot
Saint-Leonard, (QC) H1P 2A3
Tél. : 514 323-6710
info@interlag.com
<https://www.interlag.com>
Membre régulier
Rep. ACRGTQ : Alexandre Lamoureux
Entrepreneur général
Entrepreneur spécialisé
Activités : Barrages, digues, bassins de rétention; ponts et viaducs; tunnels et métros; routes, terrassement et voirie; bétonnage (coffrage, forage, injection, etc.); démolition; voies ferrées

FTI CONSULTING

1000 De La Gauchetière Ouest, suite 2400
Montréal, (QC) H3B 4W5
Tél. : 514 448-5176
Membre associé
Rep. ACRGTQ : François Poirier
Rep. technique : Geoffroy Bertrand
Entreprise de services
Fournisseur
Activités : Construction générale, installation, réfection et travaux connexes; fournisseurs et fabricants de biens et matériaux; entreprises de services; expertises et réclamations.

LA HAYE-DESROCHERS INC.

336, rue de la Gare
Saint Faustin Lac Carre, (QC) J0T 1J1
Tél. : 514 591-7277
llahaye@lahaye-desrochers.com
Membre associé
Représentant ACRGTQ : Lester La Haye
Fournisseur
Activités : Arbitrage, médiation, litiges de construction; gestion, expertise, réclamation

PRODUITS ET SERVICE DE LA CONSTRUCTION (MONTRÉAL) INC.

9711 rue Colbert
Anjou, (QC) H1J 1Z9
Tél. : 514 355-9650
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Serge Bissonnette
Rep. technique /adm. et ventes : Martin Dimero
Fournisseur
Activités : Acier d'armature et de structure; béton de ciment, ciment et produits en béton (tuyaux, etc.); géosynthétiques (géomembranes et géotextiles); matériaux de construction, outillage; produits chimiques et additifs (abat-poussière, déglacant, etc.); tuyaux (plastique, fonte, acier, etc.)

SABLIÈRE SAINTE-MARIE INC.

555 rang Sainte-Marie
Saint-Alexandre, (QC) J0J 1S0
Tél. : 514-654-6320 / 514-518-1161
sablieresaintemarie@gmail.com
Membre associé
Rep. ACRGTQ : Jacinthe Surprenant
Fournisseur
Activités : Matériaux granulaires (pierre concassée, sable, terre tamisée et gravier).



Congrès annuel
au Centre des congrès de Québec



FIERS ET COMPÉTENTS.COM
FORMATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Formation de la main-d'œuvre

Pour vos besoins en formation, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc Jacob, conseiller en formation à l'ACRGTQ.

1 800 463-4672 | jmjacob@acrgtq.qc.ca



Calendriers 2022

La commande de calendriers de l'ACRGTQ est en cours.

Vous avez besoin de calendriers de table ou de chantier? Faites votre demande à acrgtq@acrgtq.qc.ca en précisant votre adresse et le modèle de calendrier souhaité.

